**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**formation complementaire en moyens visuels de la communication orale : option A.K.A. :**

# STAGE

**ENSEIGNEMENT superieur economique de type court**

|  |
| --- |
| **CODE : 843504U32D1** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 8 juillet 1999 ,**

**sur avis conforme de la Commission de concertation**

|  |
| --- |
| **formation complementaire en moyens visuels de la communication orale : option A.K.A. :**STAGE**ENSEIGNEMENT superieur economique de type court** |

**1. FINALITES DE L’UNITE DE FORMATION**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

1. concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L’unité de stage vise à amener l'étudiant, interprète en langue des signes belge, à développer, à approfondir et à appliquer ses compétences A.K.A.. dans des classes où sont scolarisés des élèves ou des étudiants sourds.

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**2.1. Capacités**

**Pour être admis dans cette unité de formation, l’étudiant prouvera qu’il est capable de**:

* définir le système A.K.A.et d’en faire brièvement l’historique;
* préciser l’aide apportée par cette méthode au public visé dans sa connaissance de la langue française;
* préciser le rôle joué par cette méthode dans le développement de représentations phonologiques utilisables pour l’apprentissage de la lecture du public visé;
* décrire les modalités d’utilisation du système;
* décrire les modalités d’intervention des différents intervenants de l’intégration;
* mettre la méthode en pratique;
* faire la preuve d’un automatisme suffisant dans la production simultanée des mouvements manuels et labiaux.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l’unité de formation : « Formation complémentaire en moyens visuels de la communication orale : option A.K.A. » spécifique à l’enseignement supérieur économique de promotion sociale.

**3. HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE DE FORMATION**

 Code U

 **Z**

**3.1. Etudiant :**  25 périodes

**3.2. Encadrement du stage**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Dénomination du cours | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes par groupe d’étudiants** |  |
| Stage : Formation complémentaire en moyens visuels de la communication : option A.K.A.. | CT | I | 30 |  |
| Total des périodes |  |  | 30 |  |

**4. PROGRAMME**

**4.1. Programme pour les étudiants**

**L'étudiant**, sensibilisé aux conditions et aux contextes différents dans lesquels sont placés les élèves sourds, sera capable de:

* s’adapter au niveau de formation du public cible;
* s’adapter à la demande formulée par le public cible;
* s’adapter à l’environnement scolaire intégrant les élèves sourds;
* collaborer avec les différents acteurs de la vie scolaire;
* tenir compte des modalités d’intervention des différents acteurs de l’intégration (interprète, enseignant-titulaire, condisciples, etc.);
* choisir la ou les modalités de communication visuelle à privilégier, selon:
* les compétences individuelles des élèves,
* l’état de réceptivité des élèves,
* les matières enseignées,
* la situation d’enseignement ( cours, examen, etc.);
* se référer, pour les cours de langues étrangères, à des méthodes permettant aux élèves sourds de ne pas se contenter d’une connaissance passive et uniquement écrite de la langue, mais d’accéder à une connaissance active de la langue étrangère dans sa modalité orale:

Un contrôle de la bonne pratique de la méthode sera mené, auprès des élèves sourds, après le stage.

**4.2. Programme pour le personnel chargé de l’encadrement**

**Le chargé de cours**:

* stimulera et guidera le stagiaire pour la prise de contact permettant l'obtention du stage;
* préparera le stagiaire à sa rencontre du milieu de stage;
* évaluera la capacité du stagiaire à rendre compte de son observation;
* évaluera la capacité d'adaptation du stagiaire au milieu professionnel;
* aidera le stagiaire à tenir compte de l’expérience de stage.

**5. CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant prouvera qu’il est capable:**

1. d’analyser, après expérience, quels sont les apports de la méthode A.K.A. auprès du public cible;
2. d’expliquer les modalités d’intervention des différents acteurs à privilégier dans l’environnement visé;
3. d’expliquer quels critères influencent le choix des modalités de communication visuelle;
4. d’appliquer, dans la production des clés, la méthode visée;
5. d’accompagner efficacement les élèves sourds dans leur apprentissage;
6. de s’adapter aux exigences imposées par le milieu de stage;
7. de contrôler la bonne pratique de la technique après le stage;
8. de s’auto-évaluer.

**Pour la détermination du degré de maîtrise,** il sera tenu compte de:

* la capacité et la justesse d'analyse;
* la capacité d’adaptation;
* l’efficacité de l’accompagnement;
* le niveau de compétence dans la pratique de la méthode;
* la capacité d’auto-évaluation.

**6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un expert justifiant d’une pratique en A.K.A. de 3 ans au moins dans le milieu éducatif.

**7. Constitution des groupes ou regroupement**

Il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

.